

## DÉLIBÉRATION n° 2022/101

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 07 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO, Ingrid ROUZAUD à Frédéric SIBOUT, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Administration Générale : Désignation du représentant de la commune à la SPL ARAC**

Par délibération 2020/036 du 23 juin 2020, le conseil municipal a désigné son représentant auprès de la Société Publique Locale ARAC OCCITANIE.

Mme Carine VIDAL souhaitant se dégager de cette charge, il convient de désigner un nouveau représentant.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à cette désignation à main levée.

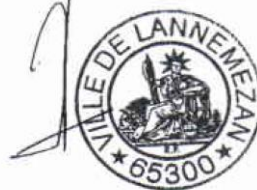
### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

### **DECIDE**

➤ de nommer Monsieur Nicolas TOURON représentant de la commune à la SPL ARAC.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 20 septembre 2022